

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2015, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 alinéa 8), pour la tenue des événements suivants :

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date
Fête de St-Antoine	Parc St-Jean-de-Bosco et rue Springland entre les rues Beaulieu et Hamilton Procession religieuse selon le trajet suivant: <i>Springland, Briand, Raudot, Jogues, Allard, D'Aragon et Springland</i>	Fermeture de la rue Springland du 11 juin 2016 à compter de 23 h jusqu'à 22 h le 12 juin 2016 Procession religieuse le 11 juin 2016 entre 12 h 30 et 17 h
Faites un pas pour les jeunes	Parc Angrignon	Le 1 ^{er} mai 2016
Fête champêtre des policiers de Montréal	Parc Angrignon	Le 9 juillet 2016

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 10 décembre 2015

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement substitut